

Règlement du budget participatif de Vermenton

Article 1 : Le principe et les objectifs

Outil de participation citoyenne, le budget participatif de Vermenton a pour objectifs de s'appuyer sur les richesses de chacun tout en rendant l'action publique plus lisible. A travers la recherche d'une réponse la plus adaptée aux besoins des Vermentonnais, cette démarche est également un vecteur de la cohésion sociale.

Article 2 : Le montant alloué

La commune de Vermenton s'engage dans son budget à financer un ou plusieurs projets pour un montant total maximal de 10 000€ TTC.

Article 3 : Le calendrier de l'année en cours

- Dépôt des projets : de l'ouverture du budget au 30 avril
- Validation des projets : 1 mai - 15 mai
- Présentation et vote des projets : 15 - 31 mai
- Réalisation et facturation : du 1 juin au 20 décembre

Article 4 : Dépôt des projets

Tout habitant de la commune nouvelle de Vermenton majeur ou représenté par un majeur peut proposer un projet avant le 30 avril de l'année en cours.

Le dépôt pourra se faire à titre individuel ou de manière collective par un regroupement de personnes, une association ou une organisation ayant un intérêt particulier dans le développement de la commune de Vermenton.

Pour qu'un projet soit déposé, la fiche « *Proposition de projet dans le cadre du budget participatif de Vermenton* » jointe à ce règlement devra être complétée le plus précisément possible.

Elle devra être adressée à la Mairie de Vermenton en version papier : Mairie de Vermenton, 6 rue de l'Hôtel de ville, 89270 VERMENTON ou envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : budgetparticipatifvermenton@laposte.net

Article 5 : La validation d'un projet

Une commission sera chargée de valider chaque projet en fonction des critères de recevabilité :

- répondre à l'intérêt général des Vermentonnais
- représenter une dépense d'investissement inférieure ou égale à 10 000 € TTC
- ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement autres que celles liées à l'entretien usuel
- relever de la compétence de la commune et respecter le cadre légal
- ne pas aller à l'encontre de projet en cours ni être un projet en cours
- être réalisable techniquement, budgétairement avant le 20 décembre de l'année en cours.

Cette commission sera présidée par le Maire et composée d'un élu de la commission finance/budget, d'un représentant du personnel technique et d'un représentant du personnel administratif de la commune.

Elle pourra si nécessaire contacter les porteurs de projets afin d'obtenir des précisions. Lors de cette étape, des modifications et/ou des regroupements de projets pourront être proposés.

Article 6 : Présentation et vote des projets

A partir du 15 mai les projets répondants aux critères et validés par la commission seront présentés sur le site internet de la commune.

Du 15 au 31 mai, les habitants de la commune nouvelle de Vermenton majeurs ou représentés par un majeur, pourront voter pour le projet qu'ils souhaitent voir réaliser.

Pour se faire, deux modalités de vote sont prévues :

- à distance par internet en utilisant un lien qui vous sera communiqué sur le site de la commune
- par courrier directement dans la boîte à lettres de la Mairie

Vous ne pourrez bien entendu voter qu'une seule fois pas habitant.

Les projets recueillant le plus de voix seront réalisés jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 10 000€ et au prorata du budget disponible.

En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer un ordre. Un projet non retenu pourra être présenté l'année suivante.

Article 7 : La mise en œuvre des projets

La commune sera maître d'ouvrage des travaux à réaliser.

Toutefois, le porteur du projet sera associé à cette mise en œuvre afin de rester au plus près de son idée initiale.

Un bilan annuel du dispositif sera publié sur le site internet.

Proposition de projet dans le cadre du budget participatif de Vermenton

Nom prénom porteur projet : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____@_____

Nom du projet : _____

Détails et contexte : _____

Budget (joindre les devis) : _____ € TTC

Calendrier et durée de réalisation : _____

Observations : _____

Signature

